



www.mairie-le-bessat Tel : 04 77 20 40 77
le.bessat.cne@wanadoo.fr



Bulletin Municipal n°58 - mai 2012

Editorial

Agaçante ou sympathique chute de neige ?

Dame Nature nous a joué un bon tour en installant sur notre village un épais manteau de neige, empêchant bon nombre d'entre nous de se précipiter dans leur voiture et de foncer seul comme d'habitude vers la ville.

Une fois la stupéfaction et la contrariété passées, beaucoup de Bessataises se sont retrouvés dans la rue, armés de pelles et de bonne volonté.

Dans cette joyeuse pagaille l'entraide s'est organisée dans les différents <<quartiers>>, tout en gérant les cas urgents : des partiels à passer à Lyon, une piqure à faire à St Etienne puisque l'infirmière n'a pu monter ...

Les bavardages allant bon train chacun a fait plus ample connaissance avec ses voisins. En fait un simple moment de convivialité loin des réseaux artificiels. Serions-nous capables de recréer cette ambiance de récréation collective et de spontanéité sans l'aide d'un évènement extraordinaire ?

Si ce fut un moment difficile pour certains d'autres en garderont un bon souvenir mais une chose est sûre tous attendent maintenant les beaux jours.

Philippe Lagniet

Ça c'est passé au Bessat...

Vendredi 9 mars :

le Carnaval des enfants à l'initiative des parents d'élèves. Au programme, défilé costumé dans le village, fugua sur l'esplanade de la maison communale et soirée festive.



Photo I.vernay

Samedi 24 mars :

Pilat Propre des adultes. une quinzaine de personnes a participé. Il y a encore de gros progrès à faire en termes de propreté de notre village car cannettes et bouteilles vides, entre autres, polluent notre environnement.



Photo R.Gonthier

Vendredi 6 avril :

Pilat Propre des enfants de l'école. Les primaires ont nettoyé le site du tremplin et les maternelles les alentours de l'école. Un goûter leur a été offert par la Mairie pour les remercier de leur geste citoyen.



Photo R.Gonthier

Ça c'est passé au Bessat...suite

Février: vague de froid intense, beaucoup d'habitations se sont retrouvées sans eau...

Avril: neige du coucou les 15 et 16 avril, 1m de neige dans le village.

22 avril-6 mai: élections présidentielles taux de participation au Bessat 90.30% et 92.40%



*Robert Tardy et Jérôme,
l'employé communal, tentent
de dépanner chemin du
tremplin*



*Les mêmes dans le centre du
village, organisant le
dénouement le 16 avril 2012*

Photos I.Vernay

De nouveaux actes de vandalisme ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie: destruction de la cabane du départ des pistes du tremplin et de la barrière du terrain de foot.

À noter aussi la dégradation de la clôture du terrain multisports sous la mairie et du support photo en bas de la Madone.

27 avril 1992-27 avril 2012 "La Galerie du Pilat" a fêté ses 20 ans

C'est en 1992 qu'Hélène et René-Yves Vacher, décorateurs de formation et Bessataires de fraîche date (suite à un concours de circonstances disent-ils) ouvrent leur galerie sur la place du Grand Bachat. Au fil des années, ils se sont renouvelés et proposent désormais aux Bessataires et aux touristes toute une gamme de produits, de l'objet de décoration au produit local et biologique. Les créations de bijoux d'Hélène rencontrent un grand succès auprès de la clientèle.

Ce 27 avril 2012, ils ont réuni autour d'eux amis, clients fidèles et famille pour fêter ces deux décennies parmi nous.

Ouvert 7 jour sur 7, ils participent à l'animation du village et nous leur souhaitons de continuer avec nous encore deux autres décennies.

I. Vernay



Photos DR

Ça c'est passé au Bessat...suite et fin

30 avril 2012, une page de l'histoire locale se tourne
Michel Geourjon prend sa retraite et "Geourjon Sports" disparaît.

C'est fait, Michel Geourjon prend sa retraite.

Né en 1949, ce 7e enfant d'une fratrie de 15 a racheté à son père la ferme face au restaurant familial (Les Touristes).

Fraîchement revenu de son service militaire chez les chasseurs alpins, il crée un magasin de sport à l enseigne de La Hutte en 1970.

Nous sommes au début du ski de fond en France et dans la foulée des jeux olympiques de 1968. Salarié de la Hutte pendant l'hiver, il travaille en intérim le reste de l'année, voyageant partout en France et faisant toute sorte de métiers, dont celui de tourneur, sa formation initiale.

En 1980, il se met à son compte avec sa propre enseigne "Geourjon Sports" et ajoute à son activité la vente et la location de vélos puis il l'étend aux articles de sports et vêtements techniques. Mais vient le moment de la retraite. Si le magasin n'existe plus en tant que tel, Cap Oxygène a racheté le stock de vélos et il sera toujours possible d'en louer sur réservation.

Souhaitons donc bonne retraite à cette figure du village qui a aussi été 2e adjoint de 1983 à 1989 et conseiller municipal de 1989 à 1995.

Isabelle VERNAY



Photo I. Vernay

A l'épicerie, ouverture d'un rayon fleurs.

Jean-Marc Pascaud, qui a fait un CAP d'horticulture, propose des plantes en pots et des compositions florales qu'il réalise sur demande.

On peut trouver aussi tout le nécessaire pour les travaux de jardinage bien de saison.

Dépenses			Recettes		
Charges à caractère général (électricité, combustibles, fournitures, entretien voirie et bâtiments, assurance...)	131 950,00	27,65%	Impôts locaux taxe d'habitation taxe foncière bâti taxe foncière non bâti autres taxes	199 471,00	41,80%
Frais de personnel	129 000,00	27,03%			
Charges de gestion courante (indemnités élus, service incendie, subventions et contributions)	59 380,85	12,44%			
Charges financières (intérêts des emprunts)	5 035,22	1,06%	Dotations de l'Etat et subventions	102 672,00	21,51%
Charges exceptionnelles	6 200,00	1,30%	Produits des services	5 400,00	1,13%
Dépenses imprévues	6 000,00	1,26%	Produits de gestion courante (revenus des immeubles)	24 000,00	5,03%
			Atténuation de charges	1 600,00	0,34%
			Produits exceptionnels	176,00	0,04%
			Transferts de charges		0,00%
Sous-total	337 566,07		Sous-total	333 319,00	
Virement investissement	139 663,63	29,27%	Excédent reporté	143 910,70	30,16%
TOTAL	477 229,70	100%	TOTAL	477 229,70	100%

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Solde d'exécution reporté	2 261,86	0,61%	Solde d'exécution reporté		0,00%
Remboursement du capital des emprunts	21 412,34	5,73%	Cessions d'immobilisation		0,00%
			T.L.E.	2 000,00	0,54%
Equipement non individualisé	43 418,72	11,62%	Récupération de la T.V.A.	43 348,71	11,60%
Acquisitions foncières	20 000,00	5,35%	Subventions (Région, Département, CCMP)	100 500,00	26,90%
Voirie la Creuse	50 000,00	13,38%			
Matériel roulant	30 000,00	8,03%	Autofinancement	139 663,63	37,38%
Bâtiments communaux	50 000,00	13,38%			
Révision du POS	24 878,92	6,66%	Affectation du résultat d'exploitation-exercice 2011	88 157,09	23,59%
Etude aménagt global bourg	16 857,20	4,51%			
Voirie sécurité S. du Blanc	40 000,00	10,70%			
Voirie Route de Tarentaise	59 840,39	16,01%			
Rénov. Petit patrimoine	10 000,00	2,68%			
Dépenses imprévues	5 000,00	1,34%			
TOTAL	373 669,43	100%	TOTAL	373 669,43	100%

Stabilité des impôts locaux

	2009		2010		2011		Taux communaux au Bessat de 2003 à 2012
	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental	
Taxe d'habitation	14,97	12,99	23,54	22,55	23,76	23,18	8,81
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,32	20,41	19,67	20,67	19,89	21,5	12,76
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,5	38,65	48,18	41,04	48,56	41,85	44,25

Au niveau communal, les taux d'imposition de 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières restent inchangés

Actualités eau et assainissement

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif du Bessat n'augmentent pas en 2012.

Pour l'eau, la part fixe annuelle se monte à 60 euros, et le prix du m3 d'eau est de 1,05 euro. La location annuelle du compteur installé par le service des eaux est de 8 euros.

Pour l'assainissement, la part fixe annuelle se monte à 40 euros, et le prix au m3 est de 0,92 euros. Se rajoutent 0,22 euros au m3 de redevance pollution et 0,15 euros au m3 pour la maintenance du réseau.

Les compteurs installés par le service des eaux sont sous la responsabilité de l'abonné. En cas de gel ou de dégradation, il lui sera facturé l'installation du nouveau compteur.

Le règlement de l'eau doit être effectué dès la réception de la facture du trésor public.

En cas de difficultés le règlement de la facture d'eau peut se faire en deux fois : prendre contact avec la mairie avant fin mai 2012.

Budget annexe : Eau et Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Charges à caractère général I	28 900,00	15,95%	Ventes Eau Assainissement	79 900,00	44,09%
Personnel affecté	2 500,00	1,38%	Subventions d'exploitation	4 000,00	2,21%
Charges de gestion courante	3 200,00	1,77%	Produits exceptionnels	4 600,00	2,54%
Charges financières	2 700,00	1,49%	Amortiss. Subventions	17 100,00	9,44%
Charges exceptionnelles	1 000,00	0,55%			
Revers. Agence de l'Eau	7 600,00	4,19%			
Dépenses imprévues	2 500,00	1,38%			
Amortiss. Immobilisations	48 500,00	26,77%			
Autofinancement	84 301,52	46,52%	Excédent reporté	75 601,52	41,72%
TOTAL	181 201,52	100%	TOTAL	181 201,52	100%

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Rembt capital emprunts	14 000,00	4,00%	Solde d'exécution reporté	201 960,36	57,65%
Amélior. Réseaux AEP	54 773,85	15,64%	FCTVA	4 462,75	1,27%
Etude diagnostic assainiss.	30 000,00	8,56%	Subventions	11 079,00	3,16%
Aménagement Creuse	160 000,00	45,67%	Amortiss. Immobilisations	48 500,00	13,85%
Renouvellement réseaux	71 429,78	20,39%			
Amortiss. Subventions	17 100,00	4,88%			
Dépenses imprévues	3 000,00	0,86%	Autofinancement	84 301,52	24,07%
TOTAL	350 303,63	100%	TOTAL	350 303,63	100%

Révision du POS et mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU s'impose à toutes les communes et a pour objet de mettre en conformité les nouvelles dispositions gouvernementales (SCOT).

Cette mise en place est longue et doit intégrer pour les prochaines années les directives imposées.

Surfaces foncières urbanisables : elles doivent être regroupées autour du village en évitant le mitage et le coût élevé des services de proximité (EDF, assainissement, routes, ramassage scolaire, service de car, etc.)

Par ailleurs les surfaces agréées seront limitées à 700 m².

Ces contraintes sont effectivement lourdes pour ceux qui aspirent à une certaine aisance environnementale.

Cette étude définit des normes de construction en accord avec la charte du Pilat pour maintenir l'unité de l'habitat en évitant des originalités choquantes. L'étude doit tenir compte d'un ensemble de projets à plus ou moins long terme sur les contraintes de voirie, sécurité, chemins et sentiers. La commune doit prévoir à long terme les réserves indispensables en terme de foncier pour l'avenir.

Le cabinet d'étude AUA nous guide dans ces choix.

Naturellement une réunion publique, avant finalisation, permettra à chacun d'en prendre connaissance.

Etude diagnostique du réseau d'assainissement et gestion des eaux pluviales

Cette étude diligentée par un cabinet privé est indispensable dans la mise en place du PLU en cours.

Ce réseau doit être en conformité avec les normes en vigueur et compatible avec les projets d'extension de l'habitat. Ce n'est pas le cas dans tous les secteurs actuellement, de même que la séparation des eaux usées et pluviales (rue de la creuse par exemple). Ceci implique, naturellement, que toutes les canalisations soient suffisantes pour assurer l'écoulement normal de certains secteurs périphériques. Notre bureau va étudier la faisabilité ou non d'un assainissement collectif du lotissement des Souchères et son évaluation.

En conclusion chacun comprendra que les zones éloignées seront refusées en zone U constructible par la réglementation du SCOT.

La neige du Coucou!

Quelle surprise ce dimanche matin 15 avril où dès 8 heures quelques flocons commençaient à tomber sur notre massif du Pilat. Mais au fil des heures la couche s'épaississant, Jérôme, notre employé communal intervint à partir de 10 heures sur les chemins communaux. À 15 heures, il entre de nouveau en action et le soir venu il prend la sage décision de chaîner les quatre roues du tracteur.

Quatre heures du matin, lundi 16 avril, il débute sa journée et les difficultés apparaissent : plus d'un mètre de neige et un chasse-neige du conseil général bloqué rue du Féria! Il restera bloqué toute la matinée, renvoyant la circulation sur la Grand'rue. Mais grâce à l'équipe de remplacement et à quelques coups de pelles, il peut repartir en fin de matinée, sans l'intervention d'une grue.

Dans la Grand'rue, la circulation ne se réalise qu'avec d'énormes difficultés. Au fur et à mesure de la journée les chemins communaux sont ouverts.

Devant l'énorme couche de neige, les élus font appel à des entreprises locales pour dégager la centaine de véhicules bloqués sur les parkings après le week-end. Cinq entreprises ont mis leur matériel et leur personnel à disposition. Il a fallu aussi intervenir dans un secteur accidenté pour débloquer une famille devant recevoir des soins médicaux impératifs.

On totalise plus de 150 heures de présence des hommes et des engins pour que Le Bessat retrouve des conditions normales.

Nous remercions tous ceux qui devant ce phénomène extraordinaire pour un mois d'avril, ont su attendre avec patience d'être libérés de ce piège enneigé. La nature est seule maître de la situation. La qualité de vie présente quelques inconvénients à 1200 mètres d'altitude.

Nous pouvons toujours faire mieux et il faut savoir tirer profit de ces difficultés pour améliorer le service rendu à la population. Mais cela à un coût et il nous incombe de gérer au mieux sans que cela ne dépasse le raisonnable.

Merci également aux entreprises et à Jérôme, qui ont travaillé tôt le matin pour terminer tard dans la nuit.

Maintenant nous attendons les jours meilleurs!

Robert Tardy

Et si on parlait de l'école

La municipalité du Bessat a été contacté en novembre 2010 par l'inspecteur de circonscription Monsieur Vicériat.

Celui-ci envisageait la fermeture d'une classe à Tarentaise et nous conseillait de nous entendre avec la municipalité voisine pour essayer de mettre en place un RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Selon son point de vue le RPI, outre le fait de nous sembler un atout pour la réussite globale des élèves, nous mettait en position de force pour garder les écoles des deux villages.

Le RPI qu'est ce que c'est ?

Concrètement les parents déposent le matin les enfants dans l'école de LEUR village et les reprennent le soir toujours dans leur commune. Une navette mise en place par le conseil général emmène les enfants s'il y a lieu dans les bâtiments qui correspondent à leur classe. Pour les parents pas de changement mais pour les municipalités, cela nécessite de se mettre d'accord sur les modalités, les coûts, la cantine le périscolaire...Ce qui exige une bonne entente et surtout beaucoup de discussions.

L'équipe municipale du Bessat a sollicité plusieurs fois la municipalité de Tarentaise, et nous avons toujours été éconduits. Fin novembre 2011 le maire et les adjoints ont accepté de nous recevoir pour nous expliquer pourquoi la mairie de Tarentaise n'était pas favorable au projet. Ils voulaient maintenir leur troisième classe et avaient peur qu'avec un regroupement, elle disparaisse. Ce que nous pouvions comprendre.

Samedi 3 mars 2012 les 2 conseils se sont réunis au Bessat.

La 3ème classe à Tarentaise disparaît dans tous les cas, donc un rapprochement pouvait avoir lieu. Mais le maire et les membres présents du conseil de Tarentaise nous ont déclaré ne pas être favorables aux RPI malgré nos arguments pédagogiques et de regroupement solidaire entre 2 communes proches par la distance et par le nombre d'habitants. Nous ne pouvons donc que constater que toute tentative de rapprochement pour des actions communes ne rencontre toujours pas d'adhésion de la part de nos voisins.

L'école en quelques chiffres

Effectif prévisionnel à la rentrée 2012: 35 élèves.

Coût par élèves pour la Mairie: 939€- (pour l'année 2010-2011)

Le Bessat compte une nouvelle Assistante Maternelle agréée :
Servanne CHEVALIER 04 27 64 03 88

Depuis le 04 novembre 2011, LE BESSAT compte un nouvel artisan :

LAURENT DEGANNE, FERRONNIER D'ART

Il réalise pour vous toutes pièces en fer forgé : garde-corps, marquises, pergolas, gloriottes, portails et portillons, défenses de fenêtres, mais aussi mobilier intérieur et objets de décorations.

Outre la création, Laurent Deganne restaure et entretient tout ouvrage en fer forgé, y compris les pièces historiques même fortement dégradées.

Vous obtiendrez de plus amples informations en consultant son site :

<http://sites.google.com/site/ferronneriedeganne>

Dates à retenir...

12 mai	Vente de brioche par l'association des parents d'élèves (APE)
13 mai	Concert " l'Oreille et Hardie" blues-folk à la maison communale, 18h
2 juin	Vente de fleurs à la maison communale de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h au profit de l'association pour la cantine Ramassage de vêtements et textiles pour l'association "Terres des Hommes". Déposer les sacs fermés devant la mairie avant 12h. Concert en plein air et en soirée, organisé par le foyer Rural à la maison communale.
9 juin	Fleurissement du village. RV à 9h devant la mairie, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
10 juin	1er tour des élections législatives
17 juin	8e fête de l'oiseau organisée par la LPO au col de Chaubouret 2e tour des élections législatives

ETAT CIVIL

Naissances

Johany BELLAVIA le 25-01-2012
Evan CHAMBEYRON le 17-02-2012
Chloé MAY le 24-03-2012

Mariage de Violaine PORTE
et Julien TARDY
21 avril 2012

DECES

JACQUES CHEVALIER LE 10 MARS 2012
ANDRÉ BUISSON LE 11 MARS 2012